



Erreur date de naissance compromis de vente

Par **Hennes**, le **03/09/2023** à **02:25**

Bonjour,

Suite à la signature d'un compromis de vente il y a quelques mois, nous venons de nous rendre compte qu'il y a une erreur sur la date de naissance de l'épouse de l'acheteur, est-ce que le compromis est caduque svp? L'acheteur peut-il annuler la vente s'il le souhaite ?

Par **janus2fr**, le **03/09/2023** à **08:24**

Bonjour,

Ce n'est qu'une erreur de plume qui ne remet rien en question.

Par **Cousinnestor**, le **03/09/2023** à **08:24**

Hello !

Cette "erreur de plume" n'est pas critique, elle devra tout simplement être corrigée dans l'acte de vente. Signalez-la néanmoins à votre notaire.

A+